



MAIRIE DE PEROY LES GOMBRIES

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de NANTEUIL LE HAUDOIN

Péroly les Gombries, le 24 mars 2026

Renouvellement des membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Monsieur le Maire informe,

Qu'en application des articles L 123-6, R123-11 et R123-12 du code de l'Action Sociale et des Familles, il sera procédé à la nomination de représentants au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Les Associations peuvent proposer leur candidature par courrier en Mairie.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- Dûment mandatées par l'association pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le département ;
- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ;
- Qui ne sont pas membres du Conseil municipal ;

Les associations concernées :

- Des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Des associations familiales, désignées sur proposition de l'UDAF,
- Des associations de retraités et de personnes âgées du département,
- Des associations de personnes en situation de handicap du département.

Les membres seront nommés par Monsieur le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Toutes les candidatures doivent être déposées en mairie au plus tard le 07 avril 2026

Le Maire,



Richard KUBISZ